

## Service Education

DEPARTEMENT AFFAIRES EDUCATIVES

### 1. **Objectif :**

L'objectif de cette fonction est d'affecter au service du bien commun, sur le terrain, une personne ressource qui pourra mettre son expertise au service d'une réflexion pédagogique en soutien direct à tous nos professeurs et ce, dans une dynamique constructive et positive.

Il s'agit donc de développer la possibilité d'engager plus avant une démarche d'accompagnement coordonnée entre les écoles, en collaboration étroite avec le Pouvoir organisateur et dissociée de tout dispositif d'évaluation formelle (évaluation-sanction) à l'heure où les enseignants (et plus globalement le monde de l'Education) se confrontent à la difficulté de répondre à la question de l'hétérogénéité cognitive de nos publics scolaires qui nécessite de nouvelles approches pédagogiques.

### 2. **Missions principales :**

- **Renforcer la cellule pédagogique – Pouvoir Organisateur :**
  - Documenter, informer, éclairer, enrichir le Pouvoir organisateur (Inspecteur pédagogique, Chef du département Affaires éducatives, Directions des écoles) en termes d'orientation générale et de choix pédagogiques ;
- **ACCOMPAGNER les enseignants :**
  - Accueillir les nouveaux enseignants et les accompagner dans leurs premiers pas professionnels au sein de nos écoles de manière coordonnée et sans distinction d'établissement ;
  - Informer ces mêmes professeurs des outils mis à leur disposition ainsi que des projets et spécificités en termes d'options et d'orientations pédagogiques de notre enseignement communal ;
  - Répondre aux interrogations liées aux pratiques en vigueur dans nos écoles ;
  - Accompagner les professeurs débutants notamment au travers de visites finalisées par un échange sur les points de didactique, de méthodologie et la transmission de notes (conseils, pistes, outils, supports, ...) écrites ;
  - Soutenir un professeur confronté à une difficulté particulière en aménageant un espace de dialogue, en proposant des pistes ou des outils concrets ;
- **ACCOMPAGNER les équipes pédagogiques (écoles, pré-gardiennats, crèches) :**
  - Accompagner les équipes dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des Plans de pilotage en collaboration avec l'Inspecteur pédagogique (réfèrent PO) ;
  - Aider à la mise en place de projets regroupant des acteurs désireux de s'engager dans de nouvelles pratiques éducatives tout en renforçant nos bonnes pratiques ;

- Accompagner les acteurs et les équipes dans leur réflexion sur les pratiques pédagogiques que ce soit en lien avec des questions, des besoins spécifiques ou des difficultés particulières ou en lien avec des questions de pratiques plus générales ;
  - Identifier des besoins puis initier et animer une réflexion autour de ces besoins pédagogiques ;
  - Animer des concertations seul ou en collaboration avec l'inspecteur pédagogique et les directions des écoles ;
- **Construire** et mettre à disposition des **OUTILS** :
    - Collecter, créer et mettre à disposition des outils concrets au service des pratiques de classe ;
    - Partager les ressources (dossiers pédagogiques, outils, supports, références, ...) et les mettre à disposition des enseignants notamment via un support informatique facilement accessible ;
    - Se tenir informé des innovations pédagogiques et méthodologiques ;
    - Soutenir l'innovation pédagogique en fonction des axes de réflexion engagés par le Pouvoir organisateur en apportant notamment des outils concrets ;
  - Développer le **TRAVAIL COLLABORATIF** :
    - Développer et soutenir les échanges de pratiques entre la section maternelle et primaire (M3/P1 - cycle 5/8), entre les crèches, les préguardiennats et l'école fondamentale ;
    - Initier, développer et soutenir les échanges de pratiques entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire) ;
    - Favoriser la mise en relation des enseignants afin de faciliter des échanges de pratiques ;
    - Travailler en collaboration avec les directions des écoles, des crèches, des préguardiennats et le chef de département ;
    - Participer aux réunions pédagogiques au niveau du PO et d'autres organes pouvant être identifiés comme ressources (CECP, ...) ;

### 3. Profil souhaité :

- Master en Sciences de l'Education
- Formation de Conseiller pédagogique
- Expérience pédagogique comme enseignant
- Etre capable de :
  - prendre des initiatives ;
  - d'instaurer un dialogue et de favoriser les échanges ;
  - de créer un climat de confiance et de convivialité ;
  - de gérer une réunion ;
  - de travailler en équipe ;
  - de communiquer clairement (oralement et par écrit) ;
  - d'analyser, de questionner et de synthétiser ;
  - d'utiliser l'outil informatique ;
  - de planifier.

### 4. Modalités :

- Horaire :
  - 37h30 réparties sur les 5 jours de la semaine ;

- Congés scolaires : congé d'automne, vacances d'hiver, congé de détente et vacances de printemps ;
- Congés d'été du 10 juillet au 20 août ;
- Temps de travail réparti, en accord avec le Chef de département, en actions sur le terrain, en moments de préparation, de coordination et de formation ;
- Prestations possibles après 16h30 pour se rendre disponible pour les écoles en fonction des besoins ;
- Prestations possibles en soirée ;
- Barème de rémunération : 501 ;
- Allocation forfaitaire complémentaire : 433,44 € mensuel brut à l'index actuel ;
- Possibilité de détachement ;

## 5. **Structure** :

- Travaille sous la responsabilité directe de l'Inspecteur pédagogique et en parfaite collaboration avec ce dernier ;
- Intègre la Cellule Pédagogique constituée de l'Inspecteur pédagogique et des directions des écoles ;
- Champ d'action principal :
  - Ecoles fondamentales ordinaires (9 structures) :
  - Ecoles d'enseignement spécialisé :
    - 1 école primaire (type 1 et type 8)
    - 1 école secondaire (type 1 et type 2) avec sections qualifiantes
  - Prégardiennats (4 structures intégrées aux écoles fondamentales)

## 6. **Candidature** :

Le dossier de candidature sera présenté sous la forme d'un portfolio professionnel rassemblant les éléments qui reflètent les compétences professionnelles du candidat en lien avec son parcours, sa conception de l'enseignement (philosophie de l'éducation) et un regard réflexif sur l'évolution des pratiques.

### A. **Contenu du portfolio** (Police Arial 11 – 20 pages maximum – à fournir en 3 exemplaires)

- Une lettre de candidature ;
- Parcours professionnel, formations :
  - Un curriculum vitae détaillé reprenant chronologiquement le parcours professionnel et la fonction actuelle et faisant apparaître la plus-value des expériences vécues au regard de la fonction visée ;
- Connaissances pédagogiques, didactiques et méthodologiques:
  - Présentez une analyse réflexive sur l'enseignement en général et la nécessité d'évolution du modèle actuellement en vigueur au sein des écoles communales d'Uccle ;
  - Présentez votre conception de l'évaluation des acquis des élèves en termes de compétences ;
  - Relatez une expérience vécue en tant qu'apprenant ou formateur identifiée comme étant de qualité.  
Justifiez les propos et développez votre conception d'une démarche d'accompagnement de qualité ;
  - Transmettez toute autre trace (publication propre, production, expérience, ...) jugée utile ;
  - Conclusions : exposez en quoi votre candidature correspond à la fonction visée ;

B. Annexes (en sus du portfolio) :

- Une copie des diplômes et attestations de réussite des formations spécifiques ;
- Pour le cas où un détachement est envisagé, une attestation de son pouvoir organisateur prouvant avoir reçu l'accord de principe pour l'obtention d'un congé pour mission.

C. Modalités :

- Les candidatures seront adressées au Service Education et Enseignement pour le 3 mai 2019 au plus tard. Elles doivent être déposées contre accusé de réception ou être envoyées par courrier recommandé :
  - Service Education et Enseignement  
Rue Auguste Danse 25 (3<sup>ème</sup> étage)  
1180 Uccle
- Contact :
  - Philippe WARGNIES  
Inspecteur pédagogique  
[pwagnies@uccle.brussels](mailto:pwagnies@uccle.brussels)  
Rue Auguste Danse 25 (3<sup>ème</sup> étage) – 1180 Uccle
- La sélection du candidat sera opérée sur base de l'analyse du portfolio et au travers d'un entretien oral avec le jury composé de la manière suivante :
  - 2 membres du Collège des Bourgmestre et Echevins dont l'Echevin de l'Education et de l'Enseignement (Président) ;
  - La Directrice des Ressources Humaines ;
  - L'Inspecteur pédagogique ;
  - Un expert extérieur.